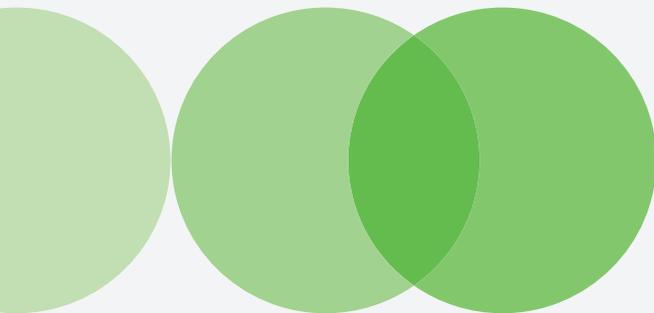


Synthèse du rapport

21 JANV. 2016



QUINZE ANS DE POLITIQUES D'INNOVATION EN FRANCE



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



En quinze ans, le soutien financier à l'innovation par les pouvoirs publics a doublé en euros constants. Le choix de consacrer toujours plus de moyens à cette politique a été maintenu au fil des alternances politiques.

Cet effort a été mis au service d'une ambition nationale : placer durablement l'économie française à la frontière technologique, assurer sa compétitivité par la montée en gamme des biens et services produits. Il faut sans doute attribuer cette constance au fait que nos gouvernants se sont convaincus qu'un des meilleurs moyens de relever le taux de croissance économique dans un contexte de concurrence accrue est de miser sur le renforcement de nos capacités d'innovation.

L'objectif demeure incontestable. Tant la montée en gamme rapide des pays émergents que les succès commerciaux de ceux de nos partenaires qui ont su miser sur la nouveauté et sur la qualité confirment que si un pays avancé comme le nôtre veut maintenir son niveau de vie et défendre ses positions sur les marchés internationaux, il doit impérativement jouer cette carte.

Cet objectif ne sera pas atteint grâce au seul soutien public, aussi important et bien ciblé soit-il. La capacité d'innovation d'une économie dépend au moins autant du niveau de formation de ses actifs, de la qualité de ses institutions économiques et sociales, de la profondeur de son marché financier, de sa fiscalité et pour tout dire de l'état d'esprit de ses chercheurs, entrepreneurs et salariés que de l'effort financier de la collectivité nationale.

Il demeure que le choix et le calibrage des politiques de soutien à l'innovation sont des facteurs essentiels. Il importe d'en évaluer l'efficacité et l'efficience.

Une évaluation nécessite, tout d'abord, de disposer d'un état des lieux des dispositifs existants. Or les dispositifs portés par l'État, ses opérateurs et les collectivités territoriales relèvent de comptabilités distinctes et n'ont pas jusqu'ici fait l'objet d'un recensement complet. C'est pourquoi la première étape du travail de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a été d'établir cet état des lieux dont cette synthèse présente les principaux enseignements¹.

1. *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport de la Commission présidée par Jean Pisani-Ferry, rapporteurs : Mohamed Harfi et Rémi Lallement, janvier 2016.
<http://www.strategie.gouv.fr/publications/quinze-ans-de-politiques-dinnovation-france>



Les politiques d'innovation en France depuis 2000

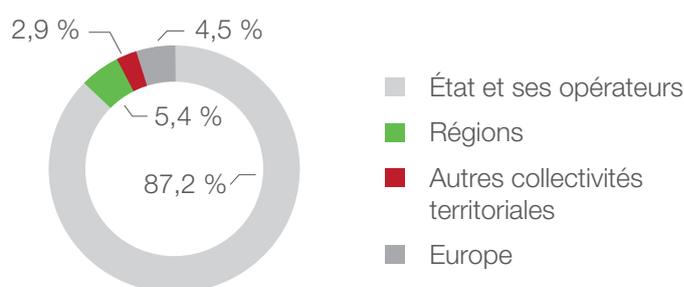
Dix milliards d'euros, soit un demi-point de PIB, sont aujourd'hui consacrés au soutien à l'innovation

Le premier résultat de ce travail est la consolidation de l'ensemble des aides à l'innovation des différents acteurs publics.

En France, l'ensemble des moyens mobilisés en 2014 en faveur de l'innovation par les acteurs publics, État, régions et Europe essentiellement, sont estimés à près de 10 milliards par an soit de l'ordre d'un demi-point de PIB (voir tableaux n° 1 et n° 2). C'est un montant considérable, supérieur de plus de 25 % au budget de la Justice par exemple. L'État, directement ou *via* ses opérateurs publics, reste de loin la principale source de financement public (près de 9 milliards d'euros, soit 88 %). Les collectivités territoriales avec 816 millions d'euros, n'en représentent que 8,4 % (23,8 % pour les seules aides directes). Ce sont les régions qui assurent la part la plus importante (527 millions), soit les deux tiers des financements des collectivités territoriales. Avec 4,5 % du total et 12,7 % des aides directes, les financements européens constituent une source complémentaire significative.

TABLEAU ET GRAPHIQUE N° 1 - LES AIDES À L'INNOVATION EN FRANCE
Par sources de financement, en 2014^(a)

Millions €	2014
État	8 551
Régions	527
Autres collectivités territoriales	289
Europe	441
Total	9 808



Source : CNEPI ; (a) ou année la plus proche

Avec 6,4 milliards d'euros par an, les incitations fiscales représentent aujourd'hui plus de 60 % de l'ensemble des financements publics de l'innovation en France et près des trois quarts (74,2 %) des aides de l'État et de ses opérateurs publics.

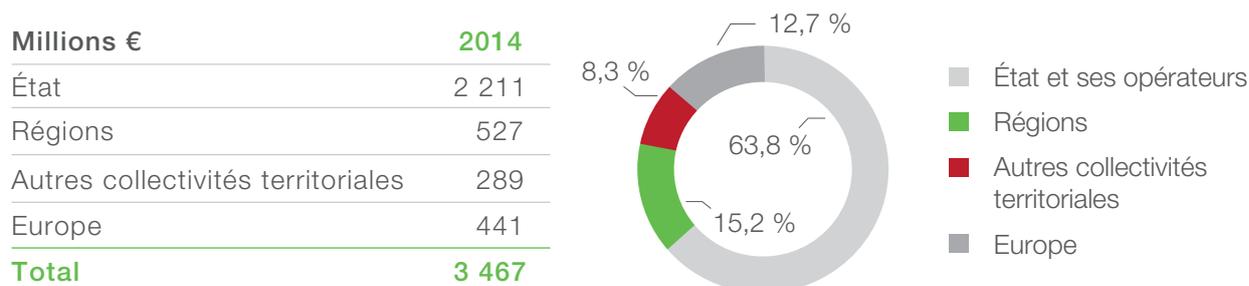
Le mandat de la CNEPI² est notamment d'évaluer l'efficacité et l'efficience de ce soutien. L'établissement de cet état des lieux en a été la première étape, car les dispositifs portés par l'État, ses opérateurs et les collectivités territoriales relèvent

2. Voir en annexe la composition de la Commission.



de comptabilités distinctes et n'avaient pas jusqu'ici fait l'objet d'un recensement. L'analyse permet d'ores et déjà de porter quelques éléments d'appréciation globale sur l'évolution de la politique d'innovation en France.

TABLEAU ET GRAPHIQUE N° 2 - LES AIDES À L'INNOVATION EN FRANCE, HORS INCITATIONS FISCALES Par sources de financement, en 2014^(a)



Source : CNEPI ; (a) ou année la plus proche

Une multiplicité d'objectifs, une profusion d'instruments et une instabilité des dispositifs

En deuxième lieu, ce travail démontre que le paysage des soutiens à l'innovation se caractérise par une forte densification. L'État et ses opérateurs géraient en 2000 près de 30 dispositifs nationaux. Leur nombre est passé à 62 en 2015, auxquels il faut ajouter ceux qui sont gérés par les collectivités territoriales (cf. Schéma en annexe et tableau n°3).

Une règle usuelle de politique économique est qu'il faut disposer d'autant d'instruments que l'on poursuit d'objectifs. En l'espèce, on imagine mal que l'État poursuive plus de 60 objectifs différents. Il y a donc, inévitablement, redondance des dispositifs. Qui plus est, la profusion des dispositifs crée, pour les acteurs privés ou publics, un problème informationnel. Plutôt que de soutenir les plus dynamiques ou les plus innovants d'entre eux, elle risque d'avantager ceux, entreprises ou acteurs de la recherche, qui investissent dans la maîtrise de la complexité administrative et de l'instabilité des politiques publiques.

Un basculement des moyens vers les aides fiscales à l'innovation

Un troisième fait notable est l'évolution marquée des modalités de soutien. Les incitations fiscales, c'est-à-dire pour l'essentiel le Crédit d'impôt recherche (CIR), représentent aujourd'hui, avec 6,4 milliards d'euros, plus de 60 % du soutien total, contre 17 % en 2000 (tableau n°4). De manière symétrique, les aides directes, sous forme de subventions essentiellement, ont été divisées pratiquement

TABLEAU N° 3 - CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS NATIONAUX DE SOUTIEN À L'INNOVATION PAR OBJECTIFS PRINCIPAUX ET PAR FAMILLES D'OBJECTIFS EN 2015



	1 - Augmenter les capacités privées en R & D	2 - Accroître les retombées économiques de la recherche publique	3 - Développer les projets de coopérations entre acteurs, les réseaux	4 - Promouvoir l'entrepreneuriat innovant	5 - Soutenir le développement des entreprises innovantes
Participations (capital risque, investisseurs providentiels, financements participatifs, Fonds etc.)		SATT : Sociétés d'accélération du transfert de technologie, 2010 (3)			FISO : Fonds d'innovation sociale, 2015 (3) (4) FNI : Fonds national d'innovation, 2013 FNI, expérimentation régionale, 2014 Fonds Ecotech : Fonds Echotechnologie, 2010 France Brevets, 2011 FSN, Num : Fonds national pour la société (2010) et numérique "usage et technologies numériques", 2014 FSPI : Fonds souverain de propriété intellectuelle, 2014
Prêts (bonifiés, à taux zéro, etc.)	CIR-Préf. : Préfinancement CIR, 2014 (4)		PIPC : Prêt à l'industrialisation des pôles de compétitivité, 2013	PPA (PA-PAI) : Prêt participatif d'amorçage Post 2000	PTZi : Prêt à taux zéro innovation 2010 (1)
Subventions (y compris les avances remboursables)	CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche entreprise, 1981 (3) CIR : Crédit impôt recherche, 1983 (3) (4) CTI : Centres techniques industriels, 1948 (5) Défis sociétaux, 2006 (3) DEnergieRD : Démonstrateurs énergies renouvelables et décarbonisés, 2010 ISI : Innovation stratégie industrielle (2005, ex-All) (5) RAPID : Régime d'appui pour l'innovation duale, 2009 (3) SRC : Structures de recherche sous Contrat, 1984 (3) Véh Futur : Véhicule du futur, 2010 (3)	ASTRID : accompagnement spécifique des travaux de recherche d'intérêt défense + ASTRID maturation, 2011 CAP'TRONIC : Programme CAP'TRONIC, 1991 Chaires industrielles , 2012 CVT : Consortia de valorisation thématique, 2010 Incubateurs loi 1999 (5) Instituts Carnot , 2006 (3) PRTT CEA : Plates-formes régionales de transfert technologique, 2014 (3)	Clusters EUREKA , 2010 EUROSTARS , 2007 ECSEL : Initiative technologique conjointe, 2014 FUI : Fonds unique interministériel 2006 (1) Grappes E : Grappes d'entreprises 2009 KETS : Technologies clefs innovantes 2013 IRT : Instituts de recherche technologique, 2010 (2) ITE : Institut pour la transition énergétique, 2010 (2) Labcom : Laboratoire Commun, 2013 (2) Nano 2017, 2013 (1) PFMI : Plateformes mutualisées d'innovation, 2010 (2) PIAPE : Pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises, 1990 PIPC : Prêt à l'industrialisation des pôles de compétitivité, 2013 PTCE : Pôles territoriaux de coopération économique, 2014 PSPC : Projets structurants pour la compétitivité, 2010 (1) TCI : Territoires catalyseurs d'innovation, 2015	AP-CIE : Appel à projets "culture d'innovation et entrepreneuriat" 2014 FNA : Fonds national d'amorçage Initiative technologique conjointe ECSEL, 2010 (2) i-Lab : concours national création d'entreprises de technologies innovantes, 1999 (2) (Métropoles) French Tech , 2013, et (Accélérateurs) French Tech , 2015 (5) SEE : Soutien à l'entrepreneuriat étudiant, 2014	AR Avances récupérables, 1979 (1) Subventions ,1967 (1) CDT CRT PFT : Cellule de diffusion technologique (2007), Centre de ressources technologiques (1996), Plateforme technologique (1999). Cap R cap D : Capital risque - capital développement, 2010 CMI : Concours Mondial de l'innovation Innovation de rupture/programme de soutien à l'innovation majeure 2014 (4) (2) PAC : Programme d'accompagnement des PME et ETI "Coaching INPI", 2013 PIAVE : Projet industriel d'avenir, 2014 (1) (3)
Incitations fiscales (et allègements sociaux)	CIR : Crédit impôt recherche, 1983 (3) (4) CIR-Préf. : Préfinancement CIR, 2014 (4)			JEI : Jeune entreprise innovante, 2004	CII : Crédit impôt innovation, 2013 CV : Corporate venture, 2014 (4), en projet ISF-PME et « Madelin » 1997 (et 2012) TRPI : taxation à taux réduit des revenus de la propriété intellectuelle



par deux en termes réels sur la période. Les subventions représentent à l'heure actuelle 19,2 % des soutiens, contre 81 % en 2000. Corrélativement on constate, sur les quinze dernières années, une réduction des moyens affectés à chacun des dispositifs nationaux : hors allègements fiscaux et sociaux, leur taille moyenne est passée de 126 à 39 millions d'euros.

TABLEAU N° 4 - ÉVOLUTION DES MOYENS DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS EN FAVEUR DE L'INNOVATION PAR MODALITÉS DE FINANCEMENT

	2000		2015		Variation 2015-2000 ^(a)	
	Millions €	%	Millions €	%	Millions €	%
Incitations fiscales	584	16,5 %	6 341	74,2 %	+ 5 644	810 %
Subventions	2 854	80,9 %	1 636	19,2 %	- 1 770	- 52 %
Prêts	0	0 %	198	2,3 %	+ 198	-
Participations	91	2,6 %	376	4,4 %	+ 267	246
Total	3 529,3	100 %	8 551	100 %	+ 4 339	103

Source : CNEPI, 2015 ; (a) au prix 2010 (indice de prix du produit intérieur brut, base 2010).

Cinq objectifs principaux identifiés par la Commission

Quatrième point, s'agissant des finalités, les dispositifs existants peuvent être classés selon cinq objectifs principaux identifiés par la Commission :

- augmenter les capacités privées de R & D ;
- accroître les retombées économiques de la recherche publique ;
- développer les projets de coopérations entre acteurs ;
- promouvoir l'entrepreneuriat innovant ;
- soutenir le développement des entreprises innovantes.

Chacun de ces objectifs correspond aux finalités générales des politiques d'innovation et vise à compenser un handicap, améliorer les incitations, corriger un défaut de coordination ou pallier l'insuffisante densité des interactions entre acteurs de l'innovation. Ces objectifs n'apparaissent pas contestables en tant que tels.

L'objectif d'augmenter les capacités privées de R & D mobilise aujourd'hui plus des deux tiers des moyens publics alloués à l'innovation, soit 6 milliards d'euros, principalement par le canal du CIR (tableaux n°5). Ce dispositif, dont le gouvernement a annoncé la sanctuarisation jusqu'à la fin du quinquennat, n'a jusqu'ici fait l'objet que d'analyses partielles et devra être évalué en vue de décisions au début de la prochaine mandature. La Commission y contribuera au cours de l'année 2016-2017.



TABLEAU N° 5 - ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES AIDES DIRECTES DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS EN FAVEUR DE L'INNOVATION, PAR FAMILLES D'OBJECTIF PRINCIPAL ^(a)

Familles d'objectifs	Total (%)		Total hors incitations fiscales (%)	
	2000	2014	2000	2014
1) Augmenter les capacités privées en R & D	69	70,2	51	20
2) Accroître les retombées économiques de la recherche publique	1	2,6	2	10
3) Développer les acteurs, les réseaux	8	7,2	13	28
4) Promouvoir l'entrepreneuriat innovant	2	3,6	3	9
5) Soutenir le développement des entreprises innovantes	19	16,4	31	33
Total	100	100	100	100

Source : CNEPI, 2016. (a) hors soutiens au secteur de la défense.

Vient ensuite le soutien au développement des entreprises innovantes qui, avec 1,4 milliard d'euros, représente près de 16,4 % des soutiens. Comme le premier objectif, il mobilise la même proportion du total des soutiens qu'en 2000, mais tant leur volume que la diversité des dispositifs ont beaucoup augmenté.

Les trois autres objectifs pris conjointement représentent 13,4 % du total des soutiens, mais mobilisent 32 dispositifs. Il y a donc **coexistence d'un grand nombre de dispositifs de relativement petite taille.**

Une réorganisation institutionnelle d'ampleur

Une réorganisation institutionnelle importante a été conduite avec la mise en place de deux grands acteurs : le Commissariat général à l'investissement (CGI), qui gère le Programme d'investissements d'avenir (PIA), et la Banque publique d'investissement (Bpifrance), qui accompagne et finance les efforts d'innovation des entreprises. Les programmes innovation du PIA représentent en flux annuels moyens 57 % des soutiens directs et les financements Bpifrance, en équivalent subvention, 37 % (y compris les actions du PIA gérées par Bpifrance).

Enfin, les régions se sont affirmées comme acteurs importants des politiques d'innovation. Le recensement des aides régionales effectué par la Commission permet d'apprécier leur contribution aux finalités générales. Même si les soutiens qu'elles mobilisent sont limités à 5,4 % du total, ils représentent 15,2 % du soutien direct. L'Union européenne avec 4,5 % du total et 12,7 % des aides directes est un acteur de poids presque équivalent.



Cinq questions clefs pour l'avenir

Au cours des quinze dernières années, la politique de l'innovation en France a été profondément modifiée. Au terme de cet état des lieux, quelles appréciations porter ?

Cinq questions soulevées par ce rapport appellent des travaux analytiques supplémentaires que la Commission a déjà en partie engagés.

- 1 La période a connu d'importantes réformes avec notamment la création des pôles de compétitivité, le PIA et Bpifrance. **Coexistent aujourd'hui, au service de finalités voisines sinon parfois identiques, quatre logiques** : une logique institutionnelle, une logique de mutualisation des initiatives, une logique de ciblage thématique et une logique d'appui aux initiatives entrepreneuriales. **Ces quatre logiques sont-elles complémentaires ou faut-il choisir entre elles ?**
- 2 **Un basculement marqué a été opéré des aides directes vers les aides indirectes** (aides fiscales et allègements sociaux). *A priori*, il n'existe pas de répartition optimale des aides entre dispositifs directs et indirects. Les pays de l'OCDE présentent des profils très différents à ce sujet. Alors que la France appartenait au groupe de pays pratiquant plutôt les aides directes au début des années 2000, elle a effectué un virage marqué entre 2004 et 2009 pour rejoindre le groupe de pays dont les aides à l'innovation sont très majoritairement des incitations fiscales. Depuis 2000, les aides directes ont vu en France leur montant réduit de 40 % en euro constant alors que le poids financier des aides fiscales a été multiplié par quatre (tableau n°2). Cette évolution est positive en ce qu'elle garantit l'accès simplifié et indifférencié du plus grand nombre de bénéficiaires potentiels au dispositif. Elle pose cependant une question de finalité : **la politique suivie doit-elle être appréciée au regard de l'objectif d'incitation à la R & D, de l'objectif de compétitivité industrielle, ou de l'objectif d'attractivité du territoire ?** S'agit-il de faire en sorte que les entreprises localisent leur recherche-développement sur le territoire français, ou qu'elles augmentent leurs dépenses de recherche et d'innovation ? Compte tenu du poids du CIR et du rôle qu'il a joué dans ce basculement vers les aides indirectes, il est de première importance de l'évaluer au regard de ces différents objectifs³.
- 3 **La politique nationale a été marquée par une instabilité et une inflation des dispositifs.** Une telle dispersion et une telle inflation sur une période relativement courte induisent inévitablement des doutes quant à l'efficacité d'ensemble de la politique, tout particulièrement du point de vue de la capacité

³. En juin 2016, un appel d'offre Recherche, sur l'évaluation du CIR, est lancé auprès de la recherche académique.



des bénéficiaires cibles à s'en saisir pleinement. La fragmentation des aides directes s'est particulièrement accrue avec une multiplication tant de leur nombre que des priorités thématiques pour un volume global qui s'est réduit de 30 %. Elles ont été marquées par des évolutions dans le sens du renforcement de la coopération entre acteurs, de la correction des insuffisances des financements privés par des tiers, et d'une concentration croissante vers l'aval du processus d'innovation. **Il conviendra de s'assurer que cette fragmentation n'est pas synonyme de complexité pour les bénéficiaires et de pertes d'efficacité substantielle des fonds publics engagés.**

4 **La gestion des dispositifs a été largement déléguée à des agences ou des institutions qui leur sont assimilables**, qu'il s'agisse du CGI, de Bpifrance ou encore de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Ces agences, ou certaines d'entre elles, peuvent sélectionner les dispositifs en fonction de leur adéquation à une finalité plus générale. Cependant elles ne disposent pas toujours de la latitude de choix correspondante. **La simplification passe-t-elle par la réduction du nombre de dispositifs ou par une plus grande marge de manœuvre accordée aux opérateurs ?**

5 **Le rôle croissant des collectivités territoriales et en particulier des régions dans les politiques d'innovation doit conduire à s'interroger sur la coordination de l'action des différents échelons publics.** Les aides européennes sont aujourd'hui conditionnées par la mise en place de stratégies régionales de spécialisation intelligente. Une cohérence devra être recherchée pour éviter les effets de bord et limiter la complexité du système pour les entreprises.

Les observations qui viennent d'être faites soulignent la nécessité d'une évaluation rigoureuse des dispositifs de soutien à l'innovation. Au-delà de ces questions principales que la Commission devra explorer, il faudra s'interroger sur trois caractéristiques de la politique d'innovation en France.

A Les dispositifs sont de plus en plus souvent justifiés par l'insuffisance de l'investissement privé ou des mécanismes privés de financement. Il conviendra d'identifier les raisons principales de ces carences et **d'examiner si elles ne peuvent pas être traitées directement à la source, plutôt que par une multiplication des mécanismes palliatifs.**

B Les soutiens à l'innovation technologique ont un poids prépondérant par rapport à **l'innovation non technologique** liée au design, à l'innovation commerciale,



organisationnelle ou sociale. Si les externalités positives générées par l'innovation technologique sont bien documentées, les autres types d'innovation jouent un rôle moteur dans les nouveaux modèles d'affaires au cœur de la croissance des économies avancées.

-
- C La question de la **ventilation entre dispositifs misant sur l'offre (logique de *technology push*) et dispositifs jouant sur la demande** se pose également. Il faudra par exemple s'interroger sur ce que pourrait apporter un plus grand recours aux marchés publics innovants.

Enfin, au-delà de la question des moyens affectés à chaque objectif ou à chaque dispositif et de leur efficacité au regard des finalités poursuivies, la Commission devra s'interroger sur deux questions méthodologiques.

-
- A La philosophie qui a présidé à son installation peut être qualifiée d'organique. Plutôt que la recherche d'une rationalité *a priori*, mandat lui a été donné de contribuer à une rationalisation à la marge. En termes simples, il s'agissait de repérer quels dispositifs donnaient des preuves d'efficacité et quels autres n'en donnaient pas, afin de renforcer les premiers et de réduire les moyens des seconds. La difficulté pour la Commission est qu'il est difficile d'isoler les effets de chaque dispositif alors qu'une multiplicité d'autres dispositifs ciblent les mêmes acteurs économiques et poursuivent des finalités voisines ou identiques. **Il peut être trompeur d'évaluer chaque dispositif sans mettre en question l'ensemble dans lequel il s'insère.** Une approche englobante se heurte cependant rapidement aux limites des méthodes disponibles pour l'évaluation et à la définition du contrefactuel.

-
- B L'efficacité des politiques de soutien doit s'apprécier au regard des alternatives structurelles envisageables. Les dispositifs de soutien à l'innovation peuvent pallier des défaillances de marché mais tout aussi bien des défaillances d'autres politiques publiques, par exemple en matière d'enseignement et de recherche, de fiscalité, de marché du travail, de réglementation financière, ou encore du droit des faillites. Ici encore, il n'est pas nécessairement justifié de prendre cet environnement comme une donnée. Réformer les différentes politiques concernées peut être une alternative préférable à l'engagement de moyens financiers publics.

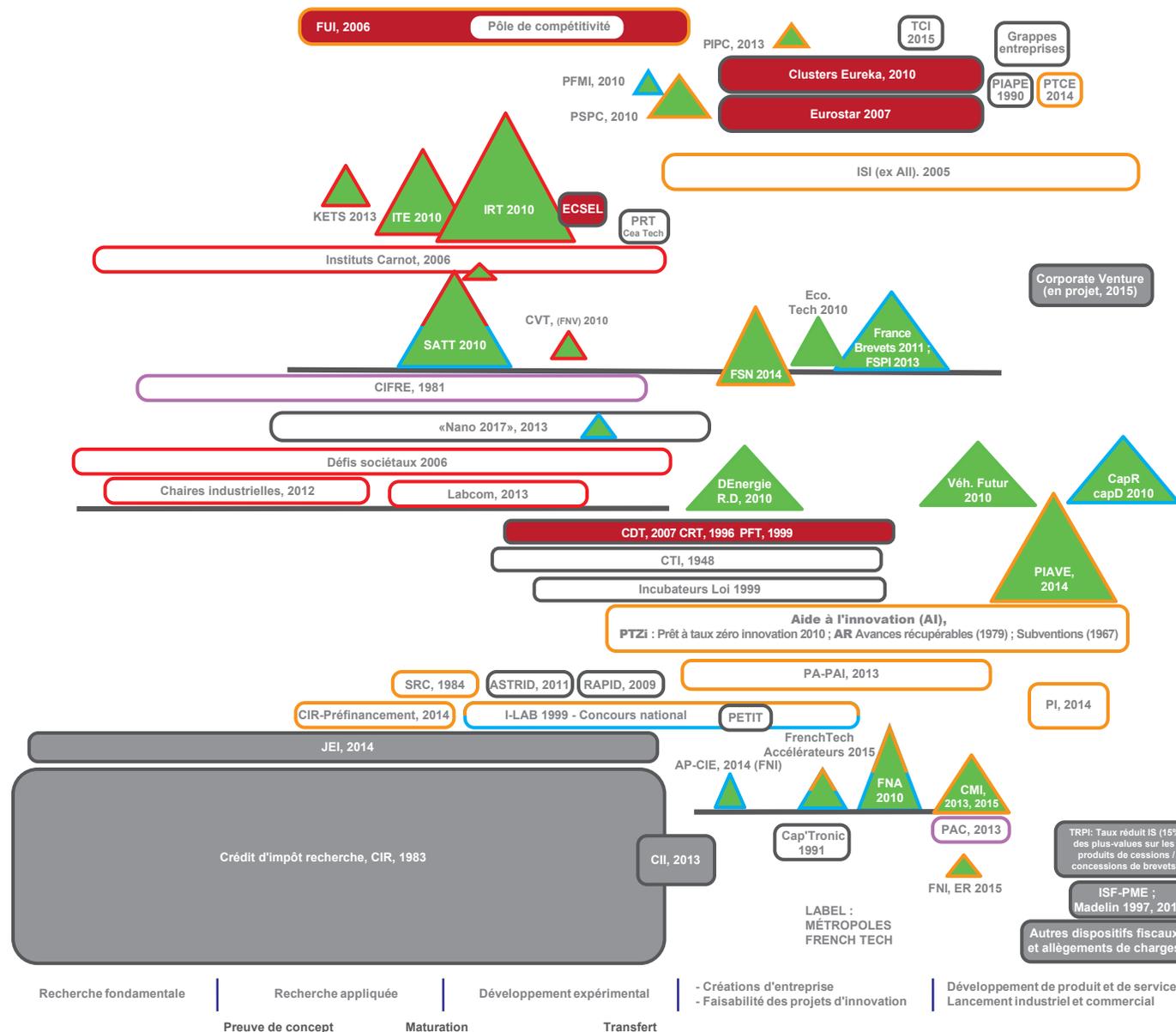
ANNEXES

SCHÉMA – PANORAMA DES DISPOSITIFS NATIONAUX DE SOUTIEN À L'INNOVATION 2014-2015



SOUTIEN AUX PARTENARIATS ET AU TRANSFERT

SOUTIEN INDIVIDUEL AUX PROJETS ET AUX ENTREPRISES



LÉGENDE

- Dispositifs Ministères
- Dispositifs cofinancés
- Dépenses fiscales et allègements de charges
- Investissement d'avenir

COULEUR

- Bordure : Opérateur
- Centre : Financier
- Gris : État
- Bleu : CDC (Caisse des dépôts et consignations)
- Orange : BPI France
- Rouge : ANR (Agence nationale de la recherche)
- Vert : ADEME
- Violet : ANRT

VOLUME

Taille approximativement proportionnelle au budget annuel ou crédits engagés des dispositifs pour 2014 ou 2015 sauf exceptions.

Source : CNEPI (Enquête 2015), sources ministérielles MESR-DGRI-SITTAR ; MEIN-DGE et Bpifrance. (1) Voir tableau n° 4 pour le détail des sigles



COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le 27 juin 2014 la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a été installée auprès de France Stratégie, à l'initiative conjointe du ministre de l'Éducation nationale, du ministre de l'Économie, du Redressement productif et du numérique, et du secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (<http://www.strategie.gouv.fr/cnepi>)

PRÉSIDENT : Jean Pisani-Ferry, commissaire général, France Stratégie

RAPPORTEURS : Mohamed Harfi et Rémi Lallement, chargés de mission, France Stratégie

MEMBRES⁴ :

Élie Cohen, directeur de recherche, CNRS

Jean-Richard Cytermann, chef de service, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Stéphane Distinguin, fondateur et président de l'agence d'innovation FaberNovel, président du pôle de compétitivité Cap Digital

Jean-Louis Gagnaire, vice-président de la région Rhône-Alpes (titulaire),

Patricia Andriot, vice-présidente de la région Champagne-Ardenne (suppléante)

Dominique Guellec, chef de la division des politiques d'innovation (études-pays et perspectives), Direction science-technologie-industrie, OCDE

Jean-Charles Guibert, directeur de la valorisation du CEA et directeur de Minatoc

Michel Houdebine, chef du service des politiques publiques, DG Trésor, ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique

Laurent Kott, président du directoire de la société de capital-risque IT-Translation Investissement (IT2 Investissement)

Christophe Lecante, PDG de Tecknowmetrix (TKM) et président de la commission Innovation du Comité Richelieu, président de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

Nadine Massard, professeure de sciences économiques à l'université Grenoble Alpes, présidente d'EuroLIO (European Localized Innovation Observatory)

Marie Meynadier, PDG de EOS Imaging

Agnès Paillard, présidente du pôle de compétitivité Aerospace Valley, présidente du Conseil d'administration de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et vice-présidente d'EADS France, chargée des politiques d'innovation régionales

Laure Reinhart, directeur des partenariats, Direction Innovation, Bpifrance

Alain Resplandy-Bernard, conseiller référendaire, Cour des comptes

Luc Rousseau, vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET), ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique

Paul Seabright, professeur d'économie à l'université Toulouse 1 Capitole, chercheur à l'Institut d'économie industrielle (IDEI) et membre de la Toulouse School of Economics (TSE)

Luc Soete, professeur et *Rector magnificus* de l'université de Maastricht, membre du directoire du Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology (UNU-MERIT)

Reinhilde Veugelers, professeure au département de gestion, stratégie et innovation, à la Katholieke Universiteit Leuven (Louvain)

OBSERVATEURS

Bastien Beley, chef du bureau de l'innovation et de la propriété industrielle, Direction générale des entreprises (DGE), ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Frédérique Sachwald, adjointe au chef, Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale, Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

4. Les fonctions et intitulés des organismes indiqués sont ceux qui s'appliquaient au moment du lancement de la Commission.

Le rapport est disponible sur strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :  www.strategie.gouv.fr  [francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)  [@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.